

Réunion du Conseil Municipal du 18 septembre 2014

Le dix-huit du mois de septembre deux mil quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD adjoints, Joëlle BAYARD, Jean-Jacques COGNARD, Fabienne ETAIX, Edouard PONCET, Véronique PONTON, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON, Pierre DENIS

Secrétaire de séance : Jean-Jacques COGNARD

Lecture est faite du procès verbal de la dernière réunion.
Le compte rendu est approuvé.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – Délibération 1409001

Dans chaque commune, une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué se réunit une fois par an. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat des conseillers municipaux. Il convient donc de proposer douze membres à la direction générale des finances publiques, dont deux résidant hors de la commune :

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

TITULAIRES :

Pierre COLAS, Jean-Marc BRUN, Michèle DUPIN, Marie-José PHILIPPON, Jean-François LARDELLIER, Maurice DUCREUX

SUPPLEANTS :

Jean-Louis GUYONNET, Annie MAHUSSIER, Robert ROUBI, Marc BOUILLET, Frédérique PIGNARD, Pierre ARNAUD.

Approuvé à l'unanimité.

LOTISSEMENT PECHURA - SIEL - Délibération 1409002

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune doit participer aux travaux d'extension pour l'alimentation en électricité du lotissement Péchura au lieu-dit « les Bouchets ». Le montant de la participation de la commune s'élève à 4 252 €.

Le SIEL assurera la maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le montant des travaux (14 pour et 1 abstention).

LOTISSEMENT PECHURA – CONVENTION ROUBI – Délibération 1409003

Suite à l'accord du conseil municipal pour la participation de la commune à la réalisation des travaux d'électricité pour le lotissement Péchura, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention avec l'entreprise ROUBI qui est d'accord pour prendre à sa charge la moitié du montant demandé soit 2 126 €.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention (14 pour et 1 abstention)

CONVENTION ASSAINISSEMENT FEURS – Délibération 1409004

Monsieur le maire laisse la parole à Bernard Naulin qui présente les accords signés avec Feurs en 1977 pour le traitement des eaux usées de 180 habitations situées sur le bas de la commune. Aujourd'hui 250 maisons sont raccordées sur la station de Feurs, aussi, les élus de Feurs demandent la signature d'une nouvelle convention actualisée.

Monsieur NAULIN explique que 15 360 € annuels seront versés à Feurs à partir de 2015 pour participer aux frais de fonctionnement de la station de traitement au prorata des foyers raccordés. Il présente la convention qui sera signée entre Feurs et Civens.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, à l'unanimité.

CONVENTION INTERVENANTS TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES – Délibération 1409005

Monsieur le Maire présente l'organisation des activités périscolaires qui se déroulent le jeudi après-midi. Il convient de signer une convention d'animation avec chaque intervenant.

Pour la première période, les intervenants sont

- Jérôme LOPPIN : Musique
- Noémie DUTEL : découverte architecturale
- Vivien CLADET : sport
- Noélie RIZZETTO : Acrosport

Un tableau récapitulatif du coût des activités est distribué à chaque conseiller. Pour la première période, les activités ont un coût de 3690.36 €.

Où cet exposé, le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES : INTERVENANTE EN ANGLAIS – délibération 1409006

Madame Josselyne SEYVE, professeur, propose la découverte de l'anglais de 13h30 à 16h30. Monsieur le Maire propose de la recruter sous contrat à durée déterminée du 18 septembre 2014 au 30 juin 2015.

Le conseil valide à l'unanimité.

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES – délibération 1409007 :

Monsieur le Maire laisse la parole à Michel GRAND qui propose l'allocation en non-valeur des titres suivants :

- SAGNARD Amandine : 1172.91 €
- BROSSAT Jacques : 59.89 €

Il précise qu'en cas de nouvelle information concernant ces redevables, la procédure de recouvrement pourra être relancée.

Le conseil accepte à l'unanimité d'admettre ces produits en côtes irrécouvrables.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Demande de subvention DDEN**

Les délégués départementaux de l'éducation nationale interviennent dans les écoles pour apporter leur expérience en matière scolaire. Afin de couvrir les frais de fonctionnement, le président départemental demande aux communes du secteur Feurs-Néronde l'attribution d'une subvention.

Après avoir délibéré, le conseil souhaite le report de cette demande au prochain conseil, le temps d'obtenir des renseignements complémentaires.

➤ **Bulletin municipal :**

Cette année encore, Bertholon communication assurera la mise en page du bulletin. L'an prochain Xtreme com sera sollicité pour la réalisation.

➤ **Intercommunalité**

- PIG (programme d'intérêt général) – Michel Grand explique le plan départemental de l'habitat qui a pour but de revaloriser le parc ancien, adapter les logements aux besoins des personnes en perte d'autonomie et lutter contre la précarité énergétique.

Une convention sera signée entre le département, l'Etat, l'ANAH et la CCFF. Cette dernière participera aux coûts d'ingénierie, se fixe un objectif de réhabilitation de 27 dossiers par an et versera une aide aux travaux de 800 €.

Les propriétaires intéressés devront déposer un dossier.

- Le Conseil Constitutionnel a remis en cause la détermination du nombre des conseillers communautaires (majoration jusqu'à 25 % du nombre de sièges), telle qu'elle a été mise en place aux dernières élections.

La décision du Conseil Constitutionnel s'appliquera pour toutes les opérations en cours ou postérieures au 20 juin 2014 portant sur la détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires : extension de périmètre, fusion, renouvellement partiel ou total d'un conseil municipal.

- **Cantine**
Environ 50 enfants déjeunent à la cantine. Des remarques ont été faites au prestataire CORALYS. La salle de la cantine devient trop exigüe, il faudra éventuellement installer les tables dans la salle des fêtes.
- **Voyage MJC au BURKINA FASO**
En remerciement de la subvention accordée pour le voyage, Clarisse PROTIERE, Alicia BECOT et Lisa THOLLOT proposent une restitution du voyage auprès des enfants de l'école.
- **Logements communaux**
Le logement occupé par Grégory PUPIER est désormais libre, mais les problèmes d'humidité sont récurrents. Il faudra trouver une solution si on veut le louer de nouveau.
La chaudière de l'appartement occupé par Fabien MARTINON est hors service. La commission bâtiments va demander des devis.
- **Emploi d'avenir :**
Christophe GUILLARME propose de recruter une personne qui pourrait aider à la cantine, lors des activités périscolaires et s'occuper des espaces verts. Il va recevoir une jeune fille qui correspond à ce profil
L'Etat apporte une aide à hauteur de 75 % du SMIC pendant une période de 1 à 3 ans.
- **Epareuse**
Lors du conseil de juillet, l'achat de matériel pour l'entretien des fossés, station et zone artisanale a été validé.
Une épareuse et un broyeur d'occasion ont été commandés chez FREDIERE pour 11 000 euros
- **Projet école**
Le projet présenté en juillet s'avère trop coûteux et il sera impossible d'en baisser le prix en raison des contraintes de maçonnerie et sécurité. Cette réalisation est donc abandonnée.
Il faut réfléchir à un nouveau projet, sachant que la réfection de la cantine devient une priorité.

TOUR DE TABLE

Divers points d'ordre général sont évoqués dont un problème de ravinement et de dépôt de sable sur la route départementale vers chez Hubert DENIS. Le fossé sera busé, les travaux seront vus avec Bernard NAULIN et l'entreprise BALMONT AGRI qui a racheté la société de Michel GAY-PEILLER. Elle effectuera également les travaux de curage et d'évacuation des fossés.

Feu d'artifice : demander d'autres devis avant de signer un nouveau contrat. Le lieu de tir pourrait être déplacé. La commission animation se chargera de contacter les prestataires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h04.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 23 octobre.